

M 276 – 23.09

Motion du Conseil municipal de Vernier du 5 septembre 2023

relative à l'objet suivant :

PARTICULES FINES, FUMÉES, ETC. & AGRANDISSEMENT DE LA STEP D'AÏRE

le Conseil municipal de Vernier, par 28 OUI, soit à l'unanimité,

invite le Conseil administratif à :

- 1 indiquer quel est l'état du projet de cheminée d'incinérateur de la STEP, respectivement de tous autres rejets dans l'atmosphère ;
- 2 interpellier les SIG pour savoir si les événements susmentionnés ont bien été pris en compte dans le projet actuel d'agrandissement de la STEP ;
- 3 s'assurer auprès des SIG que les fumées et autres particules rejetées par la STEP ne puissent pas stagner sur la presqu'île d'Aïre ;
- 4 détailler les organismes et autres autorités officielles qui ont validé les choix adoptés, en mentionnant d'éventuels réserves ou commentaires à cet égard ;
- 5 obtenir des SIG ou de toutes autres autorités, les études, expertises et autres le démontrant.

